Pour les modalités du PTZ, l'ADIL de la Savoie peut vous renseigner :

au sein de leur siège social ...
Bâtiment « Évolution »
25 rue Jean Pellerin
73000 CHAMBERY

... ou en permanence à Moûtiers :
159 rue de la Chaudanne
73600 Moûtiers

Mail : accueil@adil73.org
Tel : 04 79 69 90 20

L'ADIL de la Savoie a pour mission d'offrir un conseil juridique, financier et fiscal, gratuit et neutre pour toute question liée au logement.

À fleur du vignoble de la combe du Colombier, le projet réserve à ses futurs habitants un lieu de vie des plus agréables et la faveur de vues panoramiques imprenables sur la ville, la vallée et les montagnes.

DU STUDIO AU T5

- Un équilibre parfait entre la vie à la montagne et les facilités citadines.
- Un confort pérenne d'une résidence certifiée NF Habitat HQE.
- Une réalisation visant l'exemplarité environnementale.
- Un accès privilégié au centre ville de Moûtiers, point de confluence.

Les Côteaux de la Renaissance
MOÛTIERS

VILLE DE Moûtiers

L'OPPORTUNITÉ

RARE D'UNE ADRESSE PRIVILÉGIÉE !

+33 (0)9.77.24.55.55
www.priams.fr

PRIAMS

LE PRÊT À TAUX ZÉRO (PTZ) DISPONIBLE À MOÛTIERS

Le PTZ est un dispositif de soutien à l'accession à la propriété des ménages dont les ressources ne dépassent pas les **plafonds en vigueur**.

Ce prêt est sans intérêts, sans frais de dossier et d'une durée ne pouvant excéder 25 ans. Il ne peut pas financer la totalité de l'achat et doit donc être complété par un crédit immobilier. Il ne peut être accordé qu'un seul PTZ pour une même opération immobilière.
Seul l'achat d'une résidence principale est éligible au dispositif, et uniquement pour les ménages primo-accédants.

Le montant du prêt dépend de :

- la composition de votre foyer fiscal.
- les ressources de l'ensemble des personnes occupant le logement.
- la composition de votre foyer fiscal.
- la localisation de votre logement.

Parmi les possibilités de l'emploi du PTZ :

- L'acquisition ou la construction d'un **logement neuf** (appartement ou maison).

- L'acquisition d'un **logement ancien situé en zone détendue**, à condition de réaliser des travaux pour un certain montant et permettant une amélioration de la performance énergétique.

VILLE DE Moûtiers

(Soumis aux mêmes conditions pour le neuf et l'ancien)

1. DES CONDITIONS DE RESSOURCES

(Revenu fiscal de référence de l'année)

Nombre de personnes occupant le logement	Zone C
1	28 500€
2	42 750€
3	51 300€
4	59 850€
5	68 400€
6	76 950€
7	85 500€
à partir de 8	94 050€

2. DES PLAFONDS DE L'OPÉRATION

Nombre de personnes occupant le logement	Zone C
1	100 000€
2	150 000€
3	180 000€
4	210 000€
5	240 000€

3. L'APPLICATION D'UNE QUOTITÉ

Le montant de votre PTZ est égal **à une partie** du coût total de l'achat **dans la limite d'un plafond**, auquel s'applique **une quotité**.
[Pour obtenir des précisions, vous pouvez contacter l'ADIL 73.]

4. DES DÉLAIS DE REMBOURSEMENT

En moyenne, le délai du prêt s'étend de 20 à 25 ans. Le remboursement peut être différé de 15 ans au maximum (sous conditions).

Il peut être remboursé en 1 seule période ou en 2 périodes, lorsqu'il y a un différé de remboursement (durant la période 1, celle du différé, le PTZ ne sera pas remboursé).

Tranche	Zone C	Durée de la période 1	Durée de la période 2
1	100%	10 ans	15 ans
2	100%	8 ans	12 ans
3	100%	2 ans	13 ans
4	0%	10 ans	/

RÉNOVEZ VOTRE BÂTI ANCIEN

Le **PTZ** permet de financer partiellement **l'achat d'un logement ancien** (achevé depuis plus de 5 ans), sous réserve de réaliser des **travaux représentant au moins 25 % du coût total.**

Ces travaux doivent viser :

- L'amélioration du logement (création, modernisation, assainissement ou aménagement de surfaces habitables ou annexes).

- Des économies d'énergie, avec une consommation énergétique annuelle après travaux inférieure à 331 kWh/m² (DPE minimum classe E).